

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MEGE Frédéric, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, DUPUY-LEGRAND Céline, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIERE Pascal, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : DUGEAY Pascal représenté par BATIER Jean-François, MARIAUD Eric représenté par BALOT Nicolas, MOUTAUD Florence représentée par REYNAUD Christian, MOURET Stéphanie représentée par ROUX Blanche, NIOSSOBANTOU Dimitri représenté par NICOT Damien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARCOUL-SOULIE Bénédicte est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_021

Objet : Approbation du compte financier unique de l'année 2025, budget principal et budgets annexes (Lot. la Biche 2, Lot. le clos des cèdres)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que "dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président.

délibérante élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote",

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à l'un des membres de sa majorité,

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et que l'assemblée délibérante siège sous la présidence de M. Balot Nicolas,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

1 Budget principal

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 346 700,06	7 979 379,44	10 326 079,50
	Recettes réalisées	1 007 233,04	8 521 348,39	9 528 581,43
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Prévision budgétaire totale	2 413 735,15	9 250 000,00	11 663 735,15
	Dépenses réalisées	1 178 281,85	7 712 289,75	8 890 571,60
	Restes à réaliser	517 405,98	0,00	517 405,98
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-171 048,81	809 058,64	638 009,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	67 035,09	1 270 620,56	1 337 655,65
Solde (investissement) ou	Excédent/déficit (+/-)	-104 013,72	2 079 679,20	1 975 665,48

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 346 700,06	7 979 379,44	10 326 079,50
	Recettes réalisées	1 007 233,04	8 521 348,39	9 528 581,43
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
résultat de clôture (fonctionnement)				
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-517 405,98	0,00	-517 405,98
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-621 419,70	2 079 679,20	1 458 259,50

2 Budget annexe la Biche 2

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	50 000,00	50 ,00000	100 000,00
	Recettes réalisées	47 994,31	47 994,31	95 988,62
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	353 622,86	75 107,10	428 729,96
	Dépenses réalisées	247 994,31	47 994,31	295 988,62
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	50 000,00	50 ,00000	100 000,00
	Recettes réalisées	47 994,31	47 994,31	95 988,62
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-200 000,00	0,00	-200 000,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	303 622,86	25 107,10	328 729,96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	103 622,86	25 107,10	128 729,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	103 622,86	25 107,10	128 729,96

3 Budget annexe Le Clos des Cèdres

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	60 000,00	60 000,00	120 000,00
	Recettes réalisées	56 985,23	56 985,23	113 970,46
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	60 000,00	199 591,74	259 591,74

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	60 000,00	60 000,00	120 000,00
	Recettes réalisées	56 985,23	56 985,23	113 970,46
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réalisées	56 985,23	56 985,23	113 970,46
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00	139 591,74	139 591,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00	139 591,74	139 591,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00	139 591,74	139 591,74

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de Feytiat et de ses deux budgets annexe (Clos des Cèdres et Biche 2).

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 En mairie le jeudi 23 avril 2026

Le maire,
Laurent LAFAYE.

